



DLR publie la synthèse de l'indice de coût de revient de la Location pour l'année 2024

DLR a établi un indice de coût de revient, élaboré en tenant compte, au plus près, des spécificités du secteur Location, grâce à une construction de la structure de coûts à charge pour le métier réputée représentative du secteur.

Réalisée pour DLR par NEO Engineering, cabinet de conseil et d'études spécialisé notamment dans les activités de Location et de Distribution de matériels en France, l'étude établit ainsi l'évolution de l'indice de coût de revient Location. Initialement calculée annuellement, cette évolution est désormais suivie trimestriellement.

L'idée de base est simple : permettre aux acteurs de la location de pouvoir suivre l'évolution de leur coût et éventuellement intégrer cet indice dans leur réflexion commerciale.

À la structure des coûts, illustrée en pourcentage pour 18 composantes de charges, a été appliquée une imposition d'indices officiels pertinents, récurrents et fiables. L'année de référence pour la production de l'indice de coût de revient Location est l'année 2019, qui correspond à la base 100.

Cette étude, construite à partir de données officielles (INSEE, Banque de France, CNR, etc.) et d'indices spécifiques au secteur, révèle une hausse de +4,5 % du coût de revient par rapport à 2023, et une évolution de +22,3 % depuis 2019.

Parmi les principaux facteurs de hausse pour 2024 :

- Les charges financières (+33 %),
- Les dotations aux amortissements sur parc (+4,1 %),
- Les charges de personnel (+3 %).

Le calcul de l'indice DLR coût de revient Location est calqué sur la période d'amortissement du parc, pour ce qui concerne les dotations aux amortissements et les charges financières. Ainsi, l'indice DLR représente l'évolution des coûts réellement constatée par le secteur, évitant le biais que pourrait entraîner une simple variation annuelle des indices officiels. Malgré la baisse des coûts de l'énergie et du gazole, la tendance haussière globale se poursuit pour la troisième année consécutive.

Rappelons que tout opérateur de location de matériel a vocation à connaître cet indice et à le diffuser à ses propres clients. Dans le contexte actuel, il est en effet particulièrement important qu'ils soient objectivement informés de l'évolution de cet indice.

**DLR : PLUS DE
1 000 ADHÉRENTS,
70% DU MARCHÉ**

La Fédération a pour vocation de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises des secteurs de la distribution, de la location et de la maintenance des matériels de construction et de manutention et syndicats affiliés
ACiM, FNAR, UFL
et ainsi contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises, tout en permettant aux acteurs de se connaître et de se rencontrer.

CONTACT PRESSE

Florence Dupont - 06 89 43 24 56 - f.dupont@dlr.fr